



PREFET DE L'HERAULT

Sous-préfecture de Béziers
BUREAU DES USAGERS DE LA ROUTE ET
DES ETRANGERS

Démarches liées aux certificats d'immatriculation

**Vos demandes doivent être obligatoirement effectuées en ligne
sur le site de l'ANTS : <https://ants.gouv.fr>**

Je vends ou je donne mon véhicule	n°1
Je refais ma carte grise (certificat d'immatriculation)	n°2
Je modifie l'adresse sur ma carte grise	n°3
J'achète ou je reçois un véhicule d'occasion	n°4
Obtenir un certificat de situation administrative (non gage)	

Pour obtenir toutes les informations utiles à vos démarches rendez-vous :

Sur internet :

<https://ants.gouv.fr/>
<https://www.service-public.fr/>
<https://media.interieur.gouv.fr/demarches/>

Par téléphone :

numéro d'appel 3939
Centre de contact citoyen de l'ANTS : 0810 901 041

Par courriel :

<https://ants.gouv.fr/Contacter-l-ANTS>

Pour vous accompagner dans vos démarches sur internet :

- **Les Maisons de services au public (MSAP)** délivrent un accompagnement pour effectuer des démarches administratives.

Pour trouver la MSAP la plus proche de votre domicile :
<https://www.maisonsdeservicesaupublic.fr/carte-msap>

- **Les professionnels de l'automobile** : Vous pouvez demander à un professionnel de l'automobile habilité par le ministère de l'intérieur (garage, professionnel du commerce de l'automobile, loueur...) d'effectuer pour vous la démarche d'immatriculation.

Pour trouver le professionnel de l'automobile habilité le plus proche de votre domicile :
<https://immatriculation.ants.gouv.fr/Services-associes/Ou-immatriculer-mon-vehicule>

- **Les points numériques en Préfectures et Sous-préfectures** :
horaires d'ouverture en Sous-préfecture de Béziers : de 8 h 30 à 12 h 30